



Lignes directrices  
concernant  
l'emploi du

# Temps d'arrêt

à l'école

L'initiative *Safe and Caring Schools (SACS)* a été lancée par l'ancien ministre de l'Éducation en 1996. En 1999, la mission de l'initiative SACS a été incorporée à la *School Act* :

*27 (7) Le conseil scolaire veillera à ce que chaque élève inscrit dans une école sous leur juridiction évolue dans un environnement sécuritaire et bienveillant qui encourage et soutient des comportements respectueux et responsables.*

Il existe plusieurs manières de promouvoir des écoles sécuritaires et bienveillantes, et d'encourager des comportements respectueux et responsables chez les élèves. Toutes les interventions en matière de comportement doivent tenir compte du bien-être et de la dignité des élèves et du personnel. L'utilisation des procédures du temps d'arrêt est bien décrite dans les ouvrages d'experts en la matière. Lorsqu'elles sont exploitées correctement, elles représentent une manière efficace de limiter une grande variété de comportements perturbateurs chez les enfants.

Le temps d'arrêt ne convient pas à tous les enfants. Chaque enfant est unique et d'autres stratégies peuvent s'avérer nécessaires pour la gestion des comportements inappropriés. La mise en vigueur du temps d'arrêt exige des procédures, des routines et des interventions préalables bien définies, afin de prévenir et de changer les comportements problématiques avant même que la possibilité du temps d'arrêt soit considérée.

Le temps d'arrêt fait partie d'une gamme d'interventions comportementales. On ne devrait recourir au temps d'arrêt que si les interventions moins contraignantes ont échoué. La seule exception à ce principe serait le cas de l'élève qui présente un comportement inapproprié que le personnel scolaire n'a pas anticipé et qui compromet la sécurité du personnel et des élèves. À la suite d'un tel incident ponctuel et imprévisible, il faut élaborer un plan personnalisé de comportement.

- Les éducateurs, les parents et les autres membres de la communauté scolaire doivent collaborer pour promouvoir un comportement positif, développer et renforcer les aptitudes sociales, et encourager les élèves à adopter un comportement respectueux et responsable.
- L'intervention précoce est la première stratégie qui doit être employée pour prévenir le passage à l'acte et promouvoir la réussite scolaire et sociale des élèves (se reporter aux annexes A et B).

Lorsqu'on a recours au temps d'arrêt, il faut planifier, mettre en œuvre, observer à l'œuvre et évaluer systématiquement les stratégies utilisées, afin de déterminer à quel point elles sont efficaces chez l'élève en question.

- Il *faut* avoir l'autorisation des parents avant de recourir à la stratégie de l'isolement dans l'école pour gérer le comportement de leur enfant. La *School Act* dicte la manière dont les écoles doivent communiquer avec les parents et solliciter leur participation aux processus de la suspension et de l'expulsion. Les parents peuvent s'opposer au recours au temps d'arrêt. Dans ce cas, ils doivent aider à choisir les stratégies alternatives qui seront utilisées pour gérer le comportement inapproprié de leur enfant.
- La direction d'école *doit* jouer un rôle de meneur dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des procédures et des processus associés au temps d'arrêt. Elle doit également prévoir des rencontres périodiques avec les élèves, les parents et le personnel, puis leur fournir de la rétroaction sur les exigences et les attentes de l'école en matière de comportement ainsi que sur la mise en œuvre du temps d'arrêt.

## **QUATRE DEGRÉS DU TEMPS D'ARRÊT**

1. **Retrait de la situation** — On empêche l'élève de participer à l'activité qui renforce son comportement, mais on lui permet de l'observer. Par exemple, un élève de 4<sup>e</sup> année continue de perturber les activités de sa classe en donnant des coups à un voisin et en parlant pendant un projet de classe, malgré le fait que l'enseignant l'ait encouragé à arrêter et à se concentrer sur la tâche à accomplir. L'enseignant demande à l'élève d'aller dans l'endroit de la classe prévu pour le temps de retrait d'où il peut suivre la discussion, sans toutefois pouvoir y participer pendant une certaine période de temps.
2. **Retrait de la salle de classe** — L'élève est exclu de l'activité qui renforce son comportement et ne peut participer à l'activité ni en observer le déroulement. Par exemple, l'élève continue de parler pendant le temps de retrait de la situation. Il crie, lance un crayon et perturbe l'activité. L'enseignant lui demande de quitter la salle de classe et de se rendre dans un autre endroit supervisé jusqu'à ce qu'il adopte un comportement approprié et soit prêt à revenir en classe.
3. **Isolement dans l'école** — L'élève doit quitter la salle de classe et la situation qui renforce son comportement inapproprié pour être amené dans un autre local où il sera supervisé pendant toute la durée de l'isolement. Par exemple, l'élève prend une paire de ciseaux sur le bureau de l'enseignant et court partout dans la classe avant de sortir de la classe. Il menace d'autres élèves et risque de se blesser ou de blesser d'autres personnes. On le place alors dans une salle d'isolement sécuritaire où il reste sous une surveillance constante.
4. **Suspension et expulsion** — Ces interventions sont des formes de temps d'arrêt. On recommande aux autorités scolaires de respecter les articles 19 et 19.1 de la *School Act* lorsque des procédures de suspension ou d'expulsion sont envisagées.

## STRATÉGIES POUR UN EMPLOI EFFICACE DU TEMPS D'ARRÊT

L'exploitation efficace du temps d'arrêt dépend de différents facteurs. Les stratégies énumérées ci-dessous sont conçues pour guider les écoles et les communautés scolaires à peaufiner, à élaborer et à mettre en œuvre des procédures pour encadrer leur emploi du temps d'arrêt.

- Il faut se poser les questions suivantes lorsqu'on choisit de procéder au temps d'arrêt :
  - L'élève comprend-il pourquoi il se fait retirer?
  - L'élève a-t-il eu l'occasion de cesser son mauvais comportement et de montrer le comportement approprié?
  - L'élève a-t-il eu l'occasion d'assumer la responsabilité de son comportement et de se maîtriser?
  - L'élève comprend-il ce qu'il doit faire pour réussir sa réintégration aux activités de la classe?
  - La durée du temps d'arrêt est-elle raisonnable étant donné l'âge et les capacités de l'élève?
  - Le lieu du temps d'arrêt est-il adéquat et sécuritaire, et tient-il compte des besoins de tous les élèves?
  - Recueille-t-on et examine-t-on régulièrement des données pour évaluer l'efficacité du temps d'arrêt?
- Il faut tenter de déterminer la cause du comportement ayant entraîné le temps d'arrêt et ouvrir un dossier à ce sujet. Ces renseignements orienteront aussi les décisions futures en matière de programmes d'éducation et de comportement. L'analyse des notes et des données recueillies contribue à la mise sur pied de programmes de prévention plus efficaces.
- Les études démontrent que le niveau d'efficacité des temps d'arrêt dépend de la compréhension de la cause du mauvais comportement de l'élève. On recommande de procéder à une évaluation du comportement fonctionnel ou de la communication dans le cas des élèves qui montrent un comportement inapproprié chronique. Cette évaluation peut inclure, entre autres, la détermination :
  - de la capacité, des forces et des besoins de l'élève;
  - des situations qui provoquent le comportement inapproprié de l'élève;
  - de la fréquence, de l'intensité, de la durée et du motif du comportement;
  - des mesures prises dans le passé pour gérer le comportement et leurs résultats;
  - des facteurs environnementaux ayant pu contribuer au comportement.
- La salle de classe doit être aménagée de façon à offrir un environnement stimulant, sécuritaire et bienveillant où l'élève profite d'une grande variété de renforcements positifs et de stratégies d'enseignement.
  - De façon claire et précise, et de la manière dont l'élève peut le mieux le comprendre, il faut lui indiquer le comportement attendu de lui en associant ces explications à l'application de la précorrection, avant de lui imposer l'une des mesures disciplinaires impliquant un temps d'arrêt.



- Il faut indiquer clairement à l'élève, en tenant compte de son âge et de ses capacités, le renforcement positif du comportement approprié, ainsi que les conséquences négatives du comportement inapproprié, auxquels il peut s'attendre.
- Il faut établir une distinction nette entre la quantité de renforcement positif que l'élève reçoit lorsqu'il adopte un comportement approprié et celle qu'il reçoit pendant son temps de retrait de l'activité de la classe.
- Les stratégies de comportement positif peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des félicitations et des encouragements, des contrats de comportement positif, des notes et des appels téléphoniques positifs aux parents. Les félicitations et les encouragements devraient être transmis fréquemment afin de donner à l'élève une idée claire du comportement attendu. Parmi les stratégies pour gérer les mauvais comportements, on peut, entre autres, ne pas prêter attention aux mauvais comportements mineurs, diriger l'élève vers une autre tâche, enlever des privilèges ou procéder au temps d'arrêt.
- Pour que la mesure de retrait soit efficace, l'élève doit percevoir l'environnement dont il est retiré comme beaucoup plus renforçant que ne l'est pour lui son lieu de temps d'arrêt.
- Les procédures du temps d'arrêt suite à des comportements spécifiques *doivent* être incluses dans le plan de comportement de l'élève et clairement communiquées à l'élève, à ses parents, au personnel et à la direction d'école. *On recommande fortement l'examen des procédures du temps d'arrêt par un spécialiste de l'autorité scolaire.*
  - Les comportements entraînant le temps d'arrêt *doivent* être indiqués avant l'imposition de cette mesure. Le personnel devrait être en mesure de déterminer le comportement précis qui a entraîné le temps d'arrêt, ainsi que les situations qui contribuent à la persistance du comportement inapproprié de l'élève.
- Dans le cas de l'élève présentant un comportement qui met en péril la sécurité des autres mais qui n'a jamais présenté un tel comportement auparavant, on peut recourir au temps d'arrêt pour des questions de sécurité, peu importe le contenu du Plan d'intervention personnalisé (PIP). Un tel incident doit être noté et signalé aux parents. On recommande d'apporter des modifications au PIP immédiatement après l'incident.
- Il *faut* avoir essayé des formes de temps d'arrêt moins sévères avant de recourir à l'isolement. De la documentation indiquant l'inefficacité dans ce cas des degrés moindres du temps d'arrêt devrait être fournie avant le recours à l'isolement.
- Si on veut employer la stratégie du temps d'arrêt ou de l'isolement dans le cadre du continuum d'interventions comportementales, il *faut* d'abord indiquer clairement à l'élève, à ses parents et à la direction d'école le comportement qui pose problème. La possibilité du temps d'arrêt devrait être notée dans le PIP de l'élève et devrait comprendre des stratégies précises pour la gestion de ce comportement perturbateur.



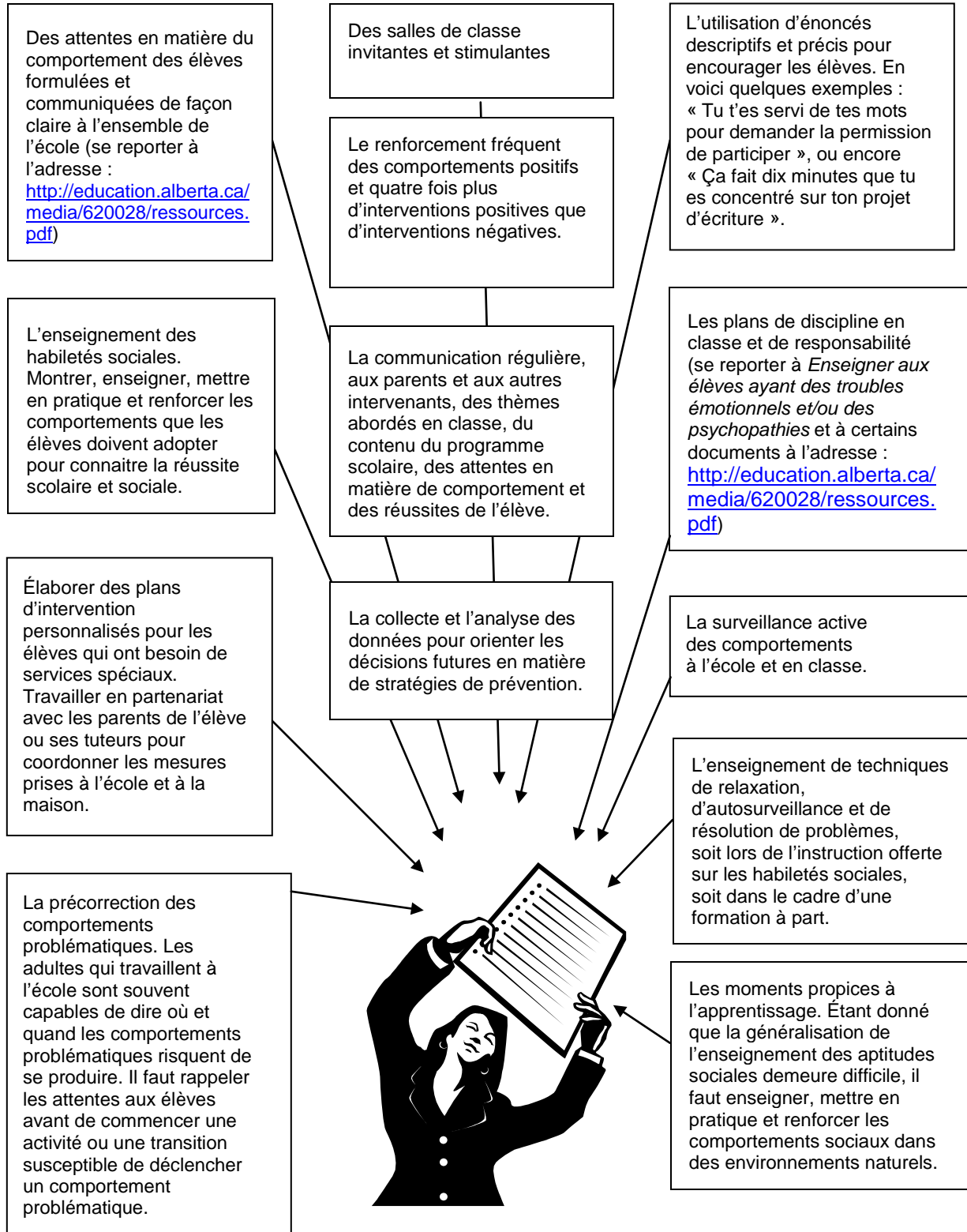
Les procédures suivantes devraient être suivies lors d'un recours à l'isolement :

- L'utilisation de l'isolement devrait être notée dans le plan de comportement et/ou le PIP de l'élève, et ce plan devrait être signé par un parent de l'élève. L'équipe-école, qui peut inclure l'élève, ses parents, ses enseignants, la direction d'école et tout autre membre du personnel concerné, devrait être mise au courant des éléments du plan.
  - La direction d'école *doit* être informée de la nécessité d'isoler l'élève et offrir du soutien ainsi que de l'aide, au besoin.
  - Un membre du personnel qui connaît le plan de comportement de l'élève doit assurer la supervision continue de ce dernier.
  - Le membre du personnel en question devrait noter dans un registre central accessible à tous les membres de l'équipe, le nom de l'élève, le comportement en cause, l'heure à laquelle l'élève a commencé et terminé son temps d'isolement, le total de ce temps et le comportement de l'élève durant cette même période.
  - L'efficacité de l'utilisation de l'isolement devrait être évaluée de façon régulière.
- Les salles d'isolement *doivent* être aménagées de façon à garantir la sûreté et la sécurité de l'élève, à contribuer à réduire les comportements dangereux et à encourager le comportement approprié. Par exemple, elles doivent :
    - être déverrouillées, *et de l'intérieur et de l'extérieur*;
    - être conformes aux règles sur la prévention des incendies;
    - être surveillées en tout temps;
    - ne contenir ni objets ni équipements dangereux pour l'élève;
    - être bien aérées;
    - permettre à l'élève de sortir en cas d'urgence (se reporter aux normes du commissaire des incendies);
    - permettre aux adultes de surveiller visuellement l'élève en tout temps.



## ANNEXE A

# LES INTERVENTIONS PRÉCOCES QUI AIDENT À PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES



## ANNEXE B

### LES ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE PASSAGE À L'ACTE

Fournir en privé de la rétroaction corrective aux élèves qui ont besoin de soutien additionnel.

Apporter du soutien. Dans les cas de passage à l'acte mineurs, le fait d'adopter une position de soutien peut aider à prévenir une intensification du comportement.

Recommander une évaluation et des services d'intervention interorganismes pour les élèves présentant des comportements inappropriés sérieux et répétés.

Diriger ailleurs l'attention de l'élève.

Détourner délibérément son attention et en surveiller l'effet sur le comportement.

Mettre en place des systèmes de surveillance et de renforcement pour les élèves qui ont besoin de services et de soutiens personnalisés.

Rester à proximité de l'élève pour lui donner des indices précis afin d'influencer son comportement.

Imposer des conséquences pour l'ensemble de la classe, voire l'ensemble de l'école, le cas échéant.



Préparer et utiliser avec l'élève et ses parents un contrat visant des changements de comportement spécifiques, et inclure ce contrat dans le PIP de l'élève.

Recueillir et analyser des données pour orienter les décisions futures.

## BIBLIOGRAPHIE

- Akande, A. 1997, « Treating Anger: The Misunderstood Emotion in Children », *Early Child Development and Care*, n° 132 (mai), p. 75–91.
- Bacon, E.H. 1990, « Using Negative Consequences Effectively », *Academic Therapy* vol. 25, n° 5, p. 606–607.
- Baine, D. 1996, *Guide to Assessment and Instruction: Moderate and Severe Disabilities*. Edmonton (AB), University of Alberta Department of Educational Psychology.
- Betz, C. 1994, « Beyond Time-Out: Tips from a Teacher », *Young Children*, vol. 49, n° 3, p. 10–14.
- Broussard, C., et J. Northup. 1997, « The Use of Functional Analysis to Develop Peer Interventions for Disruptive Classroom Behavior », *School Psychology Quarterly*, vol. 12, n° 1, p. 65–76.
- Buffin, L. 1996, « Hard Joys: Managing Behavior with a Creative Mind and a Playful Spirit », *Child Care Information Exchange*, n° 111 (sept/oct), p. 58–60.
- Burton, M. et S. Parks. 1998, *Intensive Time Out Program Evaluation*. Moncton (NB). *Child Care Information Exchange*. 1996, « When Children are Difficult » (symposium), *CCIE*, n° 111 (sept/oct), p. 43–50.
- Clarke, J.I. 1999, *Time-In: When Time-Out Doesn't Work*, Seattle (WA), Parenting Press, Inc.
- Clark, L. 1985, *SOS! Help for Parents* (videocassette VHS et guide), Bowling Green (KY), Parents Press.
- Claycomb, P. 1994, « Bear Hugs for Time Out: Positive Activities that Promote Reflection during Time Out » (coll. *Bear Hugs*), Everett (WA), Warren Publishing.
- Corwin, D.G. 1996, *The Time-Out Prescription: A Parent's Guide to Positive and Long Discipline*. Chicago (IL), Contemporary Books.
- Costenbader, V. et M. Reading-Brown. 1995, « Isolation Timeout used with Students with Emotional Disturbance », *Exceptional Children*, vol. 61, n° 4, p. 353–63.
- Cuenin, L.H. et K.R. Harris. 1986, « Planning, Implementing, and Evaluating Timeout Interventions with Exceptional Students », *Teaching Exceptional Children*, vol. 18, n° 4, p. 272–276.

- Drege, P. et P.L. Beare. 1991, « The Effect of a Token Reinforcement System with a Time-Out Backup Consequence on the Classroom Behavior of E/BD (Emotional/Behavioral Disordered) Students », *BC Journal of Special Education*, vol. 15, n° 1, p. 39–46.
- Duffy, R. 1996, « Time Out: How It is Abused – What It Could/Should Look Like », *Child Care Information Exchange*, n° 111 (sept/oct), p. 61–62.
- Erford, B.T. 1999, « A Modified Time-Out Procedure for Children with Noncompliant or Defiant Behaviors », *Professional School Counseling*, vol. 2, n° 3, p. 205–210.
- Gast, D.L. et C.M. Nelson. 1977, « Legal and Ethical Considerations for the Use of Timeout in Special Education Settings », *The Journal of Special Education*, vol. 11, n° 4, p. 457–466.
- Government of Alberta. 1986, *Behaviour Disorders in Schools: A Practical Guide to Identification, Assessment and Correction*, Edmonton (AB), Alberta Education.
- Government of Alberta. 2008, *Renforcer le comportement positif dans les écoles albertaines. Une méthode intensive et personnalisée*, Edmonton (AB), Alberta Education, <<http://education.alberta.ca/francais/admin/speced.aspx>>.
- Government of Alberta. 2000, *Teaching Students with Emotional Disorders and/or Mental Illness*, Edmonton (AB), Alberta Learning.
- Guenther, L.A. 1997, *Application of Time Out as a Means of Behavior Management for School-Aged Children and Youth* (mémoire), La Crosse (WI), University of Wisconsin.
- Harris, K.R. 1985, « Definitional, Parametric, and Procedural Considerations in Timeout Interventions and Research », *Exceptional Children*, vol. 51, n° 4, p. 279–288.
- Hill, B.A. 1997, *Time-Out for Children*, Garden City (NY), Aery Publishing Group.
- James, F.R. 1994, « Aversive Interventions for Combating School Violence: Profiles and Implications for Teachers and Directors of Special Education », *Preventing School Failure*, n° 38 (été), p. 32–36.
- Johns, B.H., E.C. Guetzloe, M. Yell, B. Scheuermann, J. Webber, V.G. Carr et C.R. Smith. 1996, *Best Practices for Managing Adolescents with Emotional/ Behavioral Disorders within the School Environment*, Reston (VA), Council for Children with Behavioral Disorders.
- Lang, L. 1997, « Often Effective, Timeout Target in Abuse Cases », *Education Week*, vol. 16, n° 19, p. 1.
- Lang, L. 1997, « Too Much Timeout », *Teacher Magazine*, n° 8 (mai/juin). p. 6–7.

- Lohrmann-O'Rourke, S. et P.A. Zirkel. 1998, « The Case Law on Aversive Interventions for Students with Disabilities », *Exceptional Children*, vol. 65, n° 1, p. 101–123.
- Marsh, M. 1996, « Norman and the Bunny: A Story », *Child Care Information Exchange*, n° 111 (sept/oct), p. 56–57.
- Miller, K. 1996, « Developmental Issues that Affect Behavior », *Child Care Information Exchange*, n° 111 (sept/oct), p. 49–55.
- Nelsen, J. 1999, *Positive Time Out and 50 Other Ways to Avoid Power Struggles in the Home and the Classroom*, Rocklin (CA), Prima Publishing.
- Norton, G.R., S. Austen, G.E. Allen et J. Hilton. 1983, « Acceptability of Time Out from Reinforcement Procedures for Disruptive Child Behavior: A Further Analysis », *Child & Family Behavior Therapy*, vol. 5, n° 2, p. 31-41.
- Olmi, D.J., R.C. Sevier et D.F. Nastasi. 1997, « Time-In/Time-Out as a Response to Noncompliance and Inappropriate Behavior with Children with Developmental Disabilities: Two Case Studies », *Psychology in the Schools*, n° 34 (janv), p. 31–39.
- Parker, M., J. Kallusky et D. Hellison. 1999, « High Impact, Low Risk: Ten Strategies to Teach Responsibility », *Journal of Physical Education, Recreation & Dance*, vol. 70, n° 2, p. 26–8.
- Poling, A. et C. Ryan. 1977, « Use of Brief Timeout to Control Physical Assaults: A Case Study », *Mental Retardation Bulletin*, vol. 5, n° 3, p. 136–142.
- Reitman, D. et R.S. Drabman. 1999, « Multifaceted Uses of a Simple Timeout Record in the Treatment of a Noncompliant 8-year-old Boy », *Education and Treatment of Children*, vol. 22, n° 2, p. 136–145.
- Rortedt, A.K. et R.G. Miltenberger. 1994, « Analysis of a High-Probability Instructional Sequence and Time-Out in the Treatment of Child Noncompliance », *Journal of Applied Behavior Analysis*, vol. 27, n° 2, p. 327–330.
- Rutherford, R.B. et S. Mathur. 1994, « Severe Behavior Disorders of Children and Youth- Symposium », *Education and Treatment of Children*, n° 17 (aout), p. 213–384.
- Schmid, R.E. 1998, « Three Steps to Self-Discipline », *Teaching Exceptional Children*, vol. 30, n° 4, p. 36–39.
- Shrier, M.D. et K.D. Allen. 1996, « The Time-Out Grid: A Guide to Effective Discipline », *School Psychology Quarterly*, vol. 11, n° 1, p. 67–75.
- Smith, D.D. et D.P. Riera. 1995, « Discipline in Special Education and General Education Settings », *Focus on Exceptional Children*, n° 27 (janv), p. 1–14.

- Smith, M. 1997, « Behavioral Intervention Program » (communication faite lors de la 75<sup>e</sup> a.g.a. du *Council for Exceptional Children* à Salt Lake City (UT) du 9 au 13 avril 1997), Georgia, USA.
- Snyder, J. 1990, *How to Use "Time-Out" and Other Positive Alternatives to Threats and Punishment* (cassette audio), Skokie (IL), Parents Resource Network.
- Stage, S.A. 1997, « A Preliminary Investigation of the Relationship between In-School Suspension and the Disruptive Classroom Behavior of Students with Behavioral Disorders », *Behavioral Disorders*, vol. 23, n<sup>o</sup> 1, p. 57–76.
- Stephens, K. 1996, « Responding Professionally and Compassionately to Challenging Behavior », *Child Care Information Exchange*, n<sup>o</sup> 111 (sept/oct), p. 44–48.
- Taylor, J., et M. Miller. 1997, « When Timeout Works Some of the Time: The Importance of Treatment Integrity and Functional Assessment », *School Psychology Quarterly*, vol. 12, n<sup>o</sup> 1, p. 4–22.
- Tingstrom, D.H. 1990, « Acceptability of Timeout: The Influence of Problem Behavior Severity, Interventionist, and Reported Effectiveness », *Journal of School Psychology*, n<sup>o</sup> 28, p. 165–169.
- Turner, H.S. et T.S. Watson. 1999, « Consultant's Guide for the Use of Time-Out in the Preschool and Elementary classroom », *Psychology in the Schools*, vol. 36, n<sup>o</sup> 2, p. 135–148.
- Twyman, J.S., H. Johnson et J.D. Buie. 1994, « The Use of a Warning Procedure to Signal a More Intrusive Timeout Contingency », *Behavioral Disorders* n<sup>o</sup> 19 (aout): 243–53.
- Whitham, C. 1994, « Time-Out: A Discipline Technique that Works when Used Correctly », *PTA Today* (janv/févr), p. 14–16.
- Wood, F.H. et K.C. Lakin (éd.). 1978, *Punishment and Aversive Stimulation in Special Education: Legal, Theoretical and Practical Issues in their Use with Emotionally-Disturbed Children and Youth*, Minneapolis (MN), Department of Psychoeducational Studies, University of Minnesota.
- Yell, M.L. 1994, « Timeout and Students with Behavior Disorders: A Legal Analysis », *Education and Treatment of Children*, vol. 17, n<sup>o</sup> 3, p. 293–301.